



LE DIRECT

Hebdomadaire d'informations générales - N°009 du mercredi 18 mai 2022

Musique : Fabrice Njoh dit Frisson



Football/Affaire dopage de Sylvain Gbohouo

L'INTERNATIONAL IVOIRIEN SE SENT SEUL APRES SA SUSPENSION



Le milieu de terrain ivoirien Seko Fofana remporte le prix Marc Vivien Foe 2022



Sécurité alimentaire :
L'Inde, 2^e producteur mondial de blé suspend l'exportation de céréale



Mali : Tentative de coup d'État avortée selon un communiqué de la junte ce lundi 16 mai

SPORT

Football/Affaire dopage de Sylvain Gbohouo L'international ivoirien se sent seul après sa suspension



Sylvain Gbohouo, gardien de but des Éléphants de Côte d'Ivoire, champion d'Afrique en 2015, a été suspendu par la FIFA en décembre 2021, après avoir été testé positif à la « trimétazidine ». On lui avait prescrit du Vastarel pour soigner une mauvaise circulation du sang au niveau de l'œil droit.

LE DIRECT

Siège social Cocody Angre Groupement
4000D lot 63 îlot 6 - 01 BP 2395 Abidjan 01
Cel: 01-02-94-16-47 / Email: ddirect21@gmail.com
Site Web : www.le-directinfo.com

Directeur de publication :
Dago Babo Jean Claude
0709645677

Rédacteur en Chef :
Tchyffi De Grand Zia
05 05 56 84 01

Secrétaire de Rédaction :
Paul D Kehi

Rédaction :
Jean Claude JCB - Tchyffi De Grand Zia
Paul D Kehi - Ghislain Guela - Oulatakpa

Service commercial : 01 02 94 16 47

Impression : SNPEECI
Tirage : 3000
Récupéré et dépôt légal : en cours

KDP

Selon le médecin du sport français, Jean-Pierre de Mondenard, la « trimétazidine » n'aurait absolument rien d'un produit dopant. Ce que conteste le docteur Olivier Rabin, directeur scientifique de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Sylvain Gbohouo qui n'a plus de perspective, risque quatre années de suspension. « J'ai fait confiance aux médecins de la sélection qui n'ont visiblement pas fait leur boulot. Ils auraient dû contrôler ce

qu'ils m'ont prescrit à l'hôpital (un ophtalmologiste lui a demandé de prendre du Vastarel, ndlr). Ils devaient savoir si cela était bon ou pas en cas de contrôle antidopage », nous raconte avec amertume, Sylvain Gbohouo.

Une affaire qui traîne depuis cinq mois maintenant

Sylvain Gbohouo, 33 ans, a fait un examen de la vision en mars 2021 et l'ophtalmologiste lui a diagnostiqué une mauvaise circulation du sang dans l'œil droit. « En ce

qui me concerne, je ne ressentais aucun symptôme. Voilà cinq mois que cette affaire traîne et j'attends toujours la décision finale. Je n'ai plus aucune nouvelle de la fédération. Comme il y a eu des élections, j'espère que le nouveau président (élu le 23 avril 2022) va essayer de comprendre ce qui s'est passé et m'aider à sortir de cette situation », dit-il d'un ton posé.

Comme la sélection, le club éthiopien du Wolkite City FC est aussi resté muet. Sylvain Gbohouo qui n'a pas pu disputer la dernière CAN au Cameroun, se sent seul et abandonné. Quelques

coéquipiers de la sélection ont tout de même pris de ses nouvelles. Sa prime de qualification à la CAN ne lui a jamais été versée. Il espère aujourd'hui que les membres de la FIFA auront écouté sa version du 27 avril dernier, et estimeront qu'il n'est pas coupable de ce contrôle positif. « Je sais que d'après le règlement, je suis responsable des médicaments que je prends. Mon objectif aujourd'hui, c'est de retrouver les terrains de foot, le plus vite possible », espère-t-il.

« Le code mondial antidopage dit qu'une substance peut être classée dopante sur la base de trois critères : l'augmentation de la performance ou le potentiel d'augmentation de la performance, le risque potentiel pour la santé et la violation de l'esprit du sport. Il faut qu'au moins deux des trois critères soient remplis pour qu'une substance soit classée comme dopante », explique en préambule Olivier Rabin. « Le code mondial antidopage dit aussi que lorsqu'une substance est sur la liste, elle ne peut pas être contestée. L'athlète et son entourage devaient savoir que la trimétazidine est une molécule interdite, puisqu'elle est dans la liste de l'AMA. Nous édictons des règles, et nous les distribuons très largement auprès des Fédérations sportives, des agences nationales antidopage et des gouvernements. La liste est rendue publique au plus tard le 1er octobre de chaque année pour une entrée en vigueur le 1er janvier de l'année suivante. »

Une étude russe publiée en janvier 2020 dans l'Asian Journal of Sports Medicine relevait « un manque de preuves » à l'appui de l'interdiction par l'AMA de la trimétazidine comme du meldonium, du xénon ou du cobalt. « L'opinion d'experts peut être subjective ou biaisée, et a donc une faible valeur probante », estimaient les auteurs, exhortant l'AMA à « publier les données », dont elle dispose pour renforcer « la confiance de la com-



munauté sportive ».

Pour rappel, le 16 novembre 2021, la Côte d'Ivoire a affronté le Cameroun à Douala, dans le cadre de la dernière journée des éliminatoires de la prochaine Coupe du monde. Le tirage au sort avait désigné Sylvain Gbohouo pour prendre part au test antidopage. Des traces de trimétazidine ont été détectées dans l'urine du portier

ivoirien. Début janvier 2022, la Fédération ivoirienne de football a confirmé la suspension du portier, champion d'Afrique en 2015, devenu le gardien titulaire après le Mondial 2014, en lieu et place de Boubacar Barry Copa.

« J'ai été informé du résultat lundi 27 décembre: il y avait des traces de molécule dans ses urines. Nous avons fourni

l'ordonnance, les médecins de la fédération ont contacté le médecin qui a fourni la preuve de l'ordonnance. Le joueur n'a plus pris de médicament depuis mars 2021 », avait commenté l'ancien sélectionneur Patrice Beaumelle.

Le mail de la FIFA est arrivé le 22 décembre à la fédération et Sylvain Gbohouo n'a été prévenu que le 28. Pourquoi un tel retard dans la communication ? Son échantillon B aurait pu être analysé, mais la fédération ne l'a pas tenu informé dans les 48 heures pour demander la contre-expertise. Un regret énorme pour Sylvain Gbohouo.

Il dit avoir arrêté son traitement en avril 2021, après l'avoir suivi pendant un mois et demi. Il ressentait « des tremblements au niveau des mains » et sentait venir des « troubles cardiaques ». Le pharmacien et toxicologue Pascal Kintz avait évoqué de « nombreux effets secondaires de type parkinsonien » qui ne semblaient pas « être de nature à favoriser un usage chez les sportifs », soulignait-il dans la revue Toxicologie Analytique et Clinique. Il a même évoqué des risques de « troubles de la marche », « risque de chute » et « d'hallucinations ». Inimaginable pour un gardien de but professionnel.

Pour Jean-Pierre de Mondenard, médecin du sport et grand spécialiste du dopage, le Vastarel est un médicament utilisé afin de prévenir les angines de poitrine, mais aussi pour les cas de vertige ou de baisse de l'acuité visuelle. Il n'a rien d'un produit dopant : « la trimétazidine ne ferait pas avancer plus vite un escargot ». Olivier Rabin, lui, indique que la trimétazidine peut améliorer le métabolisme cardiaque au moment de l'effort. « C'est la raison pour laquelle cette substance est interdite chez les sportifs. Et en plus, ce n'est pas une pastille Valda. C'est tout de même un médicament donné pour les angines de poitrine. Ce n'est pas anodin », fait-il

valoir.

Pour Jean-Pierre de Mondenard, il ne peut y avoir de traces de cette molécule dans le corps au-delà d'une semaine. « J'aurais plutôt tendance à être d'accord. Cette substance a une vie relativement courte dans l'organisme. Cette histoire rappelle celle du lutteur français Zelimkhan Khadjiev, contrôlé positif en 2019 pour la même molécule et suspendu pour quatre ans. » Jean-Pierre de Mondenard indique que le pharmacien qui a vendu sans ordonnance, ce médicament à Khadjiev, ce qui est interdit (en France, le médicament ne peut être prescrit que par un cardiologue, NDLR), ne devait pas engendrer de contrôle positif. Puisqu'à l'époque, selon Jean-Pierre de Mondenard, la notice ne mettait pas en garde les sportifs en cas de contrôle antidopage, une obligation depuis 1989, suite à une directive du



Football : Le milieu de terrain ivoirien Seko Fofana remporte le prix Marc Vivien Foe 2022



A chaque saison, le Championnat de France de football de première division (Ligue 1) récompense le meilleur joueur africain à travers le Prix Marc-Vivien Foé. Cette année, c'est le milieu de terrain de 27 ans du Racing Club de Lens, l'Ivoirien Seko Fofana, qui a remporté le Prix. Désigné par un jury composé de journalistes, de consul-

tants et de footballeurs, l'international ivoirien de 27 ans succède à un autre Lensois, Gaël Kakuta, distingué la saison dernière. Au classement, Seko Fofana a été choisi face à deux joueurs Rennais, à savoir le Malien Hamari Traoré et le Marocain Nayef Aguerd.

Jean-Claude Babo

ministère de la Santé en France. « Il faut demander aux autorités compétentes, nous n'avons pas le contrôle sur les notices. C'est au laboratoire pharmaceutique de connaître la réglementation en cours. Je le répète, le médicament est sur la liste des produits dopants et doit être connu de tous », insiste Olivier Rabin.

« Dans ces histoires, le sportif prend quatre années de suspension quand personne d'autre n'est inquiété. Ce

n'est pas normal. Surtout pour un produit qui est d'une inefficacité totale en termes de dopage », s'insurge Jean-Pierre de Mondenard. « Des médecins ont été mis en cause pour avoir donné des substances interdites. Ce n'est pas toujours seulement l'athlète qui est sanctionné », fait valoir de son côté, Olivier Rabin. Aujourd'hui, Sylvain Gbohouno risque de ne plus jamais enfile les gants de gardien de but.





Stabilité dans la sous-région ouest-africaine Quelle crédibilité de la CEDEAO face au dossier des révoltés ?

Les peuples maliens, guinéens et burkinabés s'interrogent sur la gestion de leur situation par l'organisation ouest-africaine censée permettre l'intégration des peuples dans la sous-région. Cet objectif est cumulé avec celui de la libre circulation des biens et des personnes, ainsi que la stabilité et la sécurité. Face aux sanctions prises devant leur volonté de combattre l'insécurité à l'intérieur de leur frontière et rétablir la démocratie, les peuples africains semblent ne rien comprendre de l'attitude des dirigeants de cette organisation qui tend à perdre sa crédibilité.

Douko

A Bamako, Conakry et Ouaga, les sanctions tombent et pleuvent même sur la tête des populations abasourdis, comme des friandises censées adoucir leur révolte. Dirigeants et habitants s'interrogent sur l'opportunité de sanctions qui, au lieu de s'abattre sur les agresseurs terroristes et les égoïstes autocrates friands de mandats indéterminés et surtout, violeurs de constitution, les traumatisent.

Pourtant, frères des autres peuples de la CEDEAO, ces peuples crient à la trahison devant ce qui semble être un acharnement contre leurs autorités de transition qu'ils ont, eux-mêmes adoucies. Le pouvoir n'appartient-il pas au peuple ?

Devant l'amertume des populations, l'organisation sous-régionale a décidé de se désolidariser des peuples et de s'opposer à leur souhait de sécurité et de stabilité. Pensant plutôt à leurs intérêts et surtout, à la protection de leurs places et écoutant la voix de leurs protecteurs hexagonaux. Ils sont nombreux qui briguent, contre la volonté de leur peuple, un troisième mandat problématique. Ils sont donc, selon de nombreux activistes de la cause

africaine, obligés de se comporter de la sorte pour protéger leur propre pouvoir.

Dans ces conditions, c'est la crédibilité de l'institution qui est mise à mal, puisqu'elle devient le problème et non la solution. Il n'y a pas si longtemps, précisément au 5e sommet extraordinaire de la CEDEAO tenu à Accra, au Ghana, les chefs d'État de la CEDEAO ont prolongé les sanctions arrêtées contre le Mali depuis janvier 2022. Le prétexte est que l'organisation ouest-africaine n'approuve pas les délais donnés par les autorités de la transition au Mali, pour organiser les élections. Ces derniers non contents de cette volte-face, s'accrochent désormais, à l'ordonnance de la cour de justice de l'UEMOA qui ordonne à la CEDEAO de suspendre ces sanctions.

Au nombre des sanctions, figurent la suspension des transactions commerciales et financières des États de la CEDEAO avec le Mali hors produits de grande consommation et de première nécessité, le gel des avoirs du pays dans les banques centrales de l'organisation régionale et les banques commerciales des États membres, entre autres. Des condamnations jugées improductives par des organisations africaines des droits de l'Homme.

Tchad : Les populations manifestent contre la présence de l'armée française



Le samedi 14 mai à N'Djamena, capitale du Tchad, plusieurs centaines de personnes ont manifesté contre la présence de la France dans le pays. Des manifestants ont brûlé au moins deux drapeaux de l'ancienne puissance coloniale et vandalisé plusieurs sta-

tions service Total. Cette manifestation, organisée par la plateforme d'opposition de la société civile Wakit Tamma, avait été autorisée par les autorités. Un dispositif policier entourait toutefois le cortège et était déployé dans la ville.

JCB

Mali : Tentative de coup d'État avortée selon un communiqué de la junte ce lundi 16 mai.

Sylvain Gbohouo, gardien de but de la Côte d'Ivoire, champion d'Afrique en 2015, a été suspendu par la FIFA en décembre dernier après avoir été testé positif à la « trimétazidine ». On lui avait prescrit du Vastarel pour soigner une mauvaise circulation du sang au niveau de l'œil droit.

Jean-Claude Babo

Depuis quelques semaines, les relations entre le Mali et la France se détériorent de plus en plus. d'abord la force militaire surnommée TAKUBA décide de quitter le Mali. ensuite c'est la fin de l'accord de coopération militaire entre le Mali et la France; ressemblant le Mali s'est retiré du G5 SAHEL en raison d'un refus de l'organisation de lui passer le témoin de la présidence qui est d'ailleurs tournante. la



transition au Mali étant évoqué comme la raison apparente alors que le Tchad qui vit aussi une période de transition assure la présidence jusqu'à ce jour. c'est un poids, deux mesure que les autorités actuelles du Mali ne sauraient tolérer. il faut noter que cette présidence devrait revenir au Mali depuis le mois de février 2022. ainsi, les bruits de bottes aux portes de Bamako en disent long sur le ressenti de l'ancien colon vis-à-vis de celle qui fut sa colonie.

Sécurité: Le Mali se retire du G5 Sahel selon un communiqué de la junte militaire.



Déplorant l'échec dans l'organisation récente de sommets au Mali, la junte a annoncé, dans un communiqué publié dimanche, le retrait du pays de tous les organes et instances du G5 Sahel. Le Mali a annoncé, dimanche soir, son retrait du G5 Sahel et de sa force militaire antidjihadiste pour protester contre le refus qui lui est opposé d'assurer la présidence de cette organisa-

tion régionale formée avec la Mauritanie, le Tchad, le Burkina et le Niger.

«Le gouvernement du Mali décide de se retirer de tous les organes et instances du G5 Sahel, y compris la Force conjointe» antidjihadiste, indique ce communiqué. Le G5 Sahel a été créé en 2014 et sa force antidjihadiste lancée en 2017.

JCB



Sécurité alimentaire : L'Inde, 2^e producteur mondial de blé suspend l'exportation de céréales

L'Inde a annoncé samedi interdire les exportations de blé face à la baisse de sa production, due notamment à des vagues extrêmes de chaleur, une décision qui va "aggraver la crise" d'approvisionnement en céréales avec la guerre en Ukraine, s'alarme le G7.

Deuxième producteur de blé au monde, l'Inde a décidé d'interdire les exportations de cette denrée, sauf autorisation spéciale du gouvernement, afin d'assurer la "sécurité alimentaire" de ses 1,4 milliard d'habitants.

JCB



Journal indépendant et d'informations générales

Le Direct : Actualité en continu sur :
www.le-directinfo.com

E-mail : ddirect21@gmail.com

Facebook : Journal LeDirect

MUSIQUE

Fabrice Njoh dit Frisson

Chanteur, auteur-compositeur et producteur, Frisson, de son nom à l'état civil Fabrice Njoh, fut bercé par les rythmes tropicaux dès son enfance. Quand l'élégance et le charme accompagnent l'artiste Frisson Kamer, il estime que l'heure est venue de sauver le makossa. Il se fait donc appeler « Le sauveur du makossa ». Qui dit mieux !

